

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du Finistère,
Arrondissement de MORLAIX,
Canton de LANDIVISIAU,
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 8 juillet 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} juillet 2022, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le vendredi 8 juillet 2022, à 18 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

Présents : CLAISSE Laurence, SALIOU Louis, MORRY Yvan, PORTAILLER Christine, MICHEL Jean-Luc, APPRIOU Isabelle, PERVES Daniel, TORRES Sonia, BOURGET Frédéric, LE ROUX Delphine, RIVIERE Philippe, DUCLOS Corinne, BILLON Arnaud, DUTERDE Nadia, DELAPORTE Philippe, PHELIPPOT Samuel, ABIVEN Claude, AUFFRET Eliane, ROPERT Benjamin, MARTINEAU Gaëlle, MEUDEC Gilbert, NICOLIER Roselyne.

Absents ayant donné procuration :

Madame ABAZIOU Nadine, Adjointe au Maire, a donné procuration à Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,
Monsieur JEZEQUEL Sébastien, Conseiller municipal, a donné procuration à Monsieur Philippe DELAPORTE, Conseiller municipal,
Madame KERVELLA Julie, Conseillère municipale, a donné procuration à Madame Christine PORTAILLER, Adjointe au Maire,
Monsieur LUNVEN Ronan, Conseiller municipal, a donné procuration à Monsieur Daniel PERVES, Adjoint au Maire,
Madame BLEAS Karine, Conseillère municipale, a donné procuration à Madame Isabelle APPRIOU, Adjointe au Maire,
Monsieur BALANANT Yvon, Conseiller municipal, a donné procuration à Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,
Madame BECKING Hélène, Conseillère municipale, a donné procuration à Madame Nadia DUTERDE, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur Philippe DELAPORTE, Conseiller municipal, est nommé pour remplir cette fonction.